

30

RAPPORT

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Les principes de l'hodographie urbaine messine s'appuient sur les règles principales suivantes : sont retenues pour une dénomination de rues « les personnalités locales ou nationales » qui se sont particulièrement illustrées en occupant des situations considérables, qui ont contribué au développement des arts, lettres, sciences et de l'industrie, ou bien encore qui ont été bienfaiteurs de la cité.

S'ajoutent aux noms de personnes, les événements et les institutions qui ont marqué l'histoire de la ville.

Compte tenu de l'évolution de la recherche historique, il apparaît qu'un personnage honoré par un nom de rue à Metz n'est plus en adéquation avec l'esprit et l'humanisme qui ont prévalu à la rédaction des textes et principes de base.

Aussi, il est proposé de modifier cette appellation existante relative à la **rue CAVAINAC**.

À Metz - Bellecroix :

- Voie articulée sur la rue du Corps Expéditionnaire Français en Italie (rue CAVAINAC) :

Rue Raphaël LEVY.

Raphaël LEVY (1613-1670)

Marchand de bestiaux de Boulay, Raphaël Lévy se rend à Metz le 25 septembre 1669 faire des achats pour célébrer le nouvel an juif. Ce même jour, à Glatigny, village situé sur la route qui mène de Boulay à Metz, une mère s'aperçoit de la disparition de son fils âgé de trois ans. Un cavalier affirme avoir vu Raphaël Lévy portant un enfant sous son manteau. En fait, l'enfant égaré a sans doute été dévoré par des bêtes sauvages. Raphaël Lévy est accusé de meurtre rituel, emprisonné à Metz. A la suite de tortures effroyables, de calomnies, et au terme d'un procès bâclé par le parlement de Metz, il est conduit au bûcher. Raphaël a protesté jusqu'au bout de son innocence, n'a jamais renié sa foi, a multiplié comme Jeanne d'Arc ou Dreyfus des remarques d'une belle fierté d'âme sur ses accusateurs et leurs accusations.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : DÉNOMINATION D'UNE VOIE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

DÉCIDE de dénommer :

À Metz - Bellecroix :

- Voie articulée sur la rue du Corps Expéditionnaire Français en Italie (rue
CAVAIGNAC) :

Rue Raphaël LEVY.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

